

# La Poste à Madagascar

## Le cadre historique

Suite aux incidents et affrontements dont sont victimes les français résidant sur l'île, le gouvernement décide d'une opération militaire. Le 12 Décembre 1894 le port de TAMATAVE est occupé par les troupes de marine. MAJUNGA est investie en Janvier 1895 et TANANARIVE tombe le 1<sup>er</sup> Octobre 1895.

Le Protectorat est signé le même jour. Sur les 18 000 hommes engagés dans le Corps Expéditionnaire plus de 7 000 vont périr, principalement de maladie. Dès le réembarquement des troupes, les désordres reprennent et l'insurrection gagne toute l'île.

Le 26 Octobre 1896 le gouvernement déclare Madagascar Colonie Française et envoie le Général GALLIENI avec tous pouvoirs. Au début de 1897 la reine RANAVALONA III est exilée à la Réunion mais la pacification, à laquelle le Général LYAUTEY prendra part, ne sera effective qu'en 1901.



Ces généraux, notamment Gallieni, ont imposé la présence française à Madagascar, d'abord avec une certaine brutalité, avant d'assurer la « pacification » en développant les infrastructures : administration, économie, enseignement, santé.



## Incidence postale

Avec l'annexion de Madagascar, le pays passe d'un régime d'occupation militaire à un **régime Colonial**, d'où l'émission dès 1896 d'une série de 15 valeurs au type « **Groupe** » identique aux séries en usage dans toutes les colonies. Seul, le 1F olive présente l'intitulé « **MADAGASCAR ET DEPENDANCES** » en rouge ou en bleu.



Les timbres français ont toujours cours et donnent avec les surchargés « MADAGASCAR » des affranchissements mixtes, comme pour les deux pièces ci-dessous.



En juillet 1898, il est décidé que les timbres de NOSSI-BE, DIEGO-SUAREZ et Ste MARIE auraient cours sur toute l'île.

En 1911, ce décret est étendu aux timbres spécifiques des 4 îles des COMORES : Gde COMORE-ANJOUAN-MOHELI et MAYOTTE.

Quelques bureaux provisoires ont reçu des timbres à date avec, dans la couronne, « MADAGASCAR » et un numéro, primitivement de 1 à 62, puis de 1 à 99. Ces numéros se substituent aux noms de villes, souvent trop longs pour figurer sur le cachet.



## Surcharges du 2 juin 1902

Le manque de valeurs courantes : 5, 10, et 15 c amena les autorités à surcharger les fortes valeurs 50c, 1f, et 5f afin d'assurer la continuité du service.

Surcharges effectuées à Tananarive, amenant des surcharges renversées.



Lettre d'AMBOSITRA à COMPIEGNE Nov. 1904

## Surcharges du 9 Août 1902

Ce furent les 1, 5, 10, 15 c qui vinrent à manquer. Les valeurs disponibles à 2, 30, 50, 75 c et 1 f servirent de support aux nouvelles surcharges exprimées en francs.



Ci-dessous **Lettre recommandée pour la métropole**, affranchie à 0f47c par paires et unité des surcharges.



**Variétés de ces surcharges :**

Les valeurs à 0,01 ; 0,05 et 0,10 se trouvent sur la même feuille avec des 0 étroits ou larges



Mêmes surcharges sur des timbres à 0,05 ; 0,10 de DIEGO-SUAZÉ

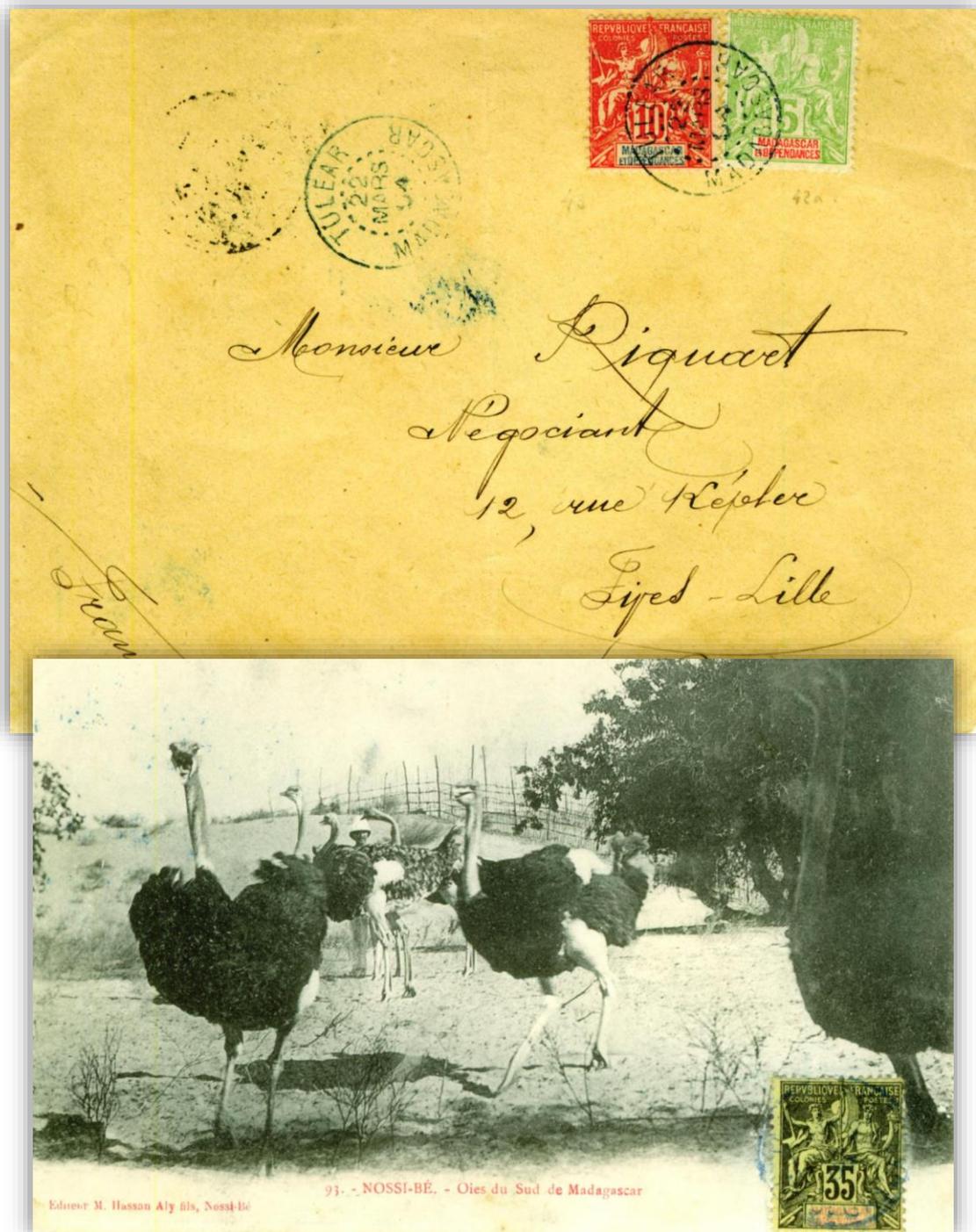


Les 0,15 sur 75c et sur 1f existent avec surcharges renversée.

Entre 1900 et 1906, Madagascar reçoit la seconde série du Type « GROUPE » dont les couleurs sont conformes aux règlements de l'U.P.U.



### Lettre de Tuléar



## 1903

L'Administration met en service une nouvelle série représentant le **Zébu** et l'**Arbre du voyageur**, symboles de Madagascar. Ces 15 valeurs, du 1c au 5f, reprennent les valeurs des timbres au Type Sage.



L'affranchissement à 35c se décompose en 25c de port et 10c de « voie de mer ».

## Mars 1904

Les bureaux de **Diégo-Suarez, Vohémar, Mahéla** venant à manquer de vignettes à 5c et 15c, les timbres de 10 et 30c coupés en 2 servent pour les affranchissements. Oblitérés au bureau d'expédition, ils reçoivent une marque linéaire portant

« **Affranchissement exceptionnel (faute de timbres)** ».

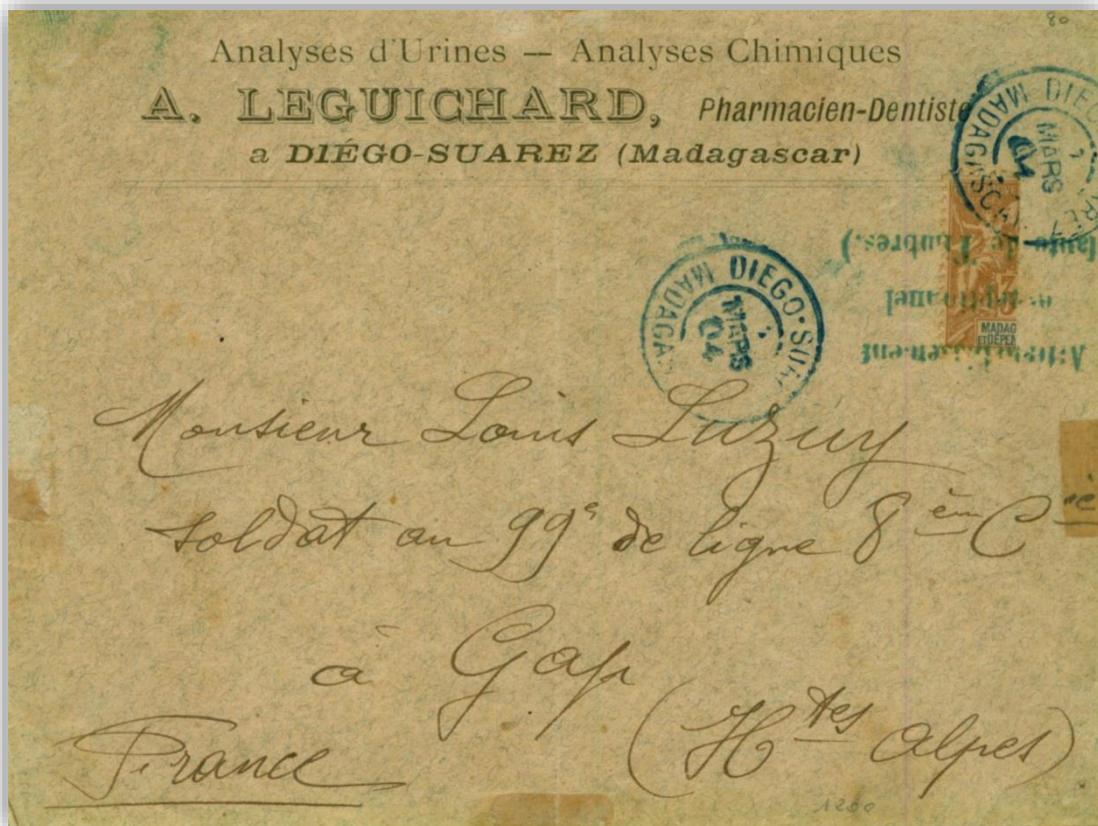


**Affranchissement  
exceptionnel  
(faute de Timbres.)**



Moitié du n° N°43 de  
Madagascar, utilisé comme 5c.

Moitié du n° N°42 de Diego-  
Suarez, utilisé comme 5c.



Lettre pour la métropole, du 7 mars 1904.

Une moitié du N°36 de Madagascar est utilisé comme 15c.

## AOUT 1904

Nouveau manque : les valeurs à 20 et 30c servent coupées en deux pour les affranchissements, avec une nouvelle griffe :

« **Affranchissement spécial faute de figurines. -** »

Moitié de 30c brun de Diégo-Suarez.



Affranchissement avec moitié du N° 36 de Madagascar (signé). Notez les 2 cachets à dates différents.

## Mars 1906

Pénurie de timbres à 5c à VOHEMAR. Le 10c Zébu coupé en deux est utilisé avec une nouvelle griffe donnant la valeur 0,05, souligné par 2 petites étoiles formant comète



Lettre du 24 Mai 1907 de SAMBAVA.

Le 10c Zébu est utilisé, coupé en deux sans griffe d'accompagnement.

Au dos timbre à date du 4 juin de Diégo-Suarez.



## 1912

Les stocks restant au Type « Groupe » et « Zébu » sont surchargés 05 ou 10 pour servir de valeur d'appoint.



Lettre pour la Suisse, avec affranchissement à 25c.



## 1921

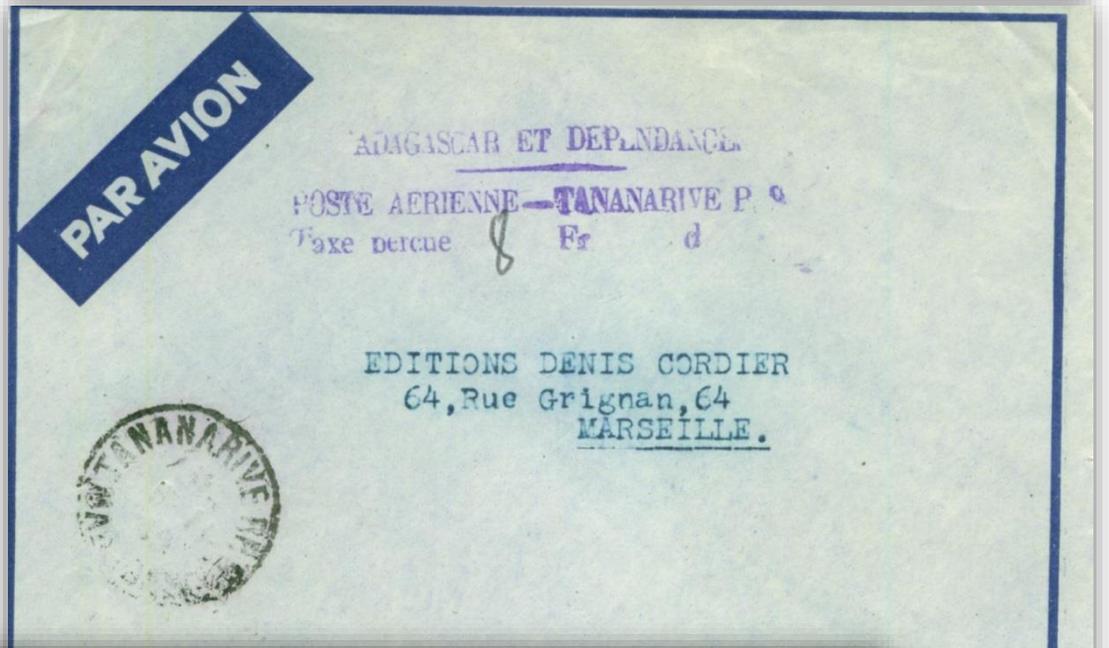
Les 75c et 5F Groupe sont respectivement surchargés 0,60 et 1 F. Le 5F Zébu reçoit la surcharge du 5F Sage en rouge.



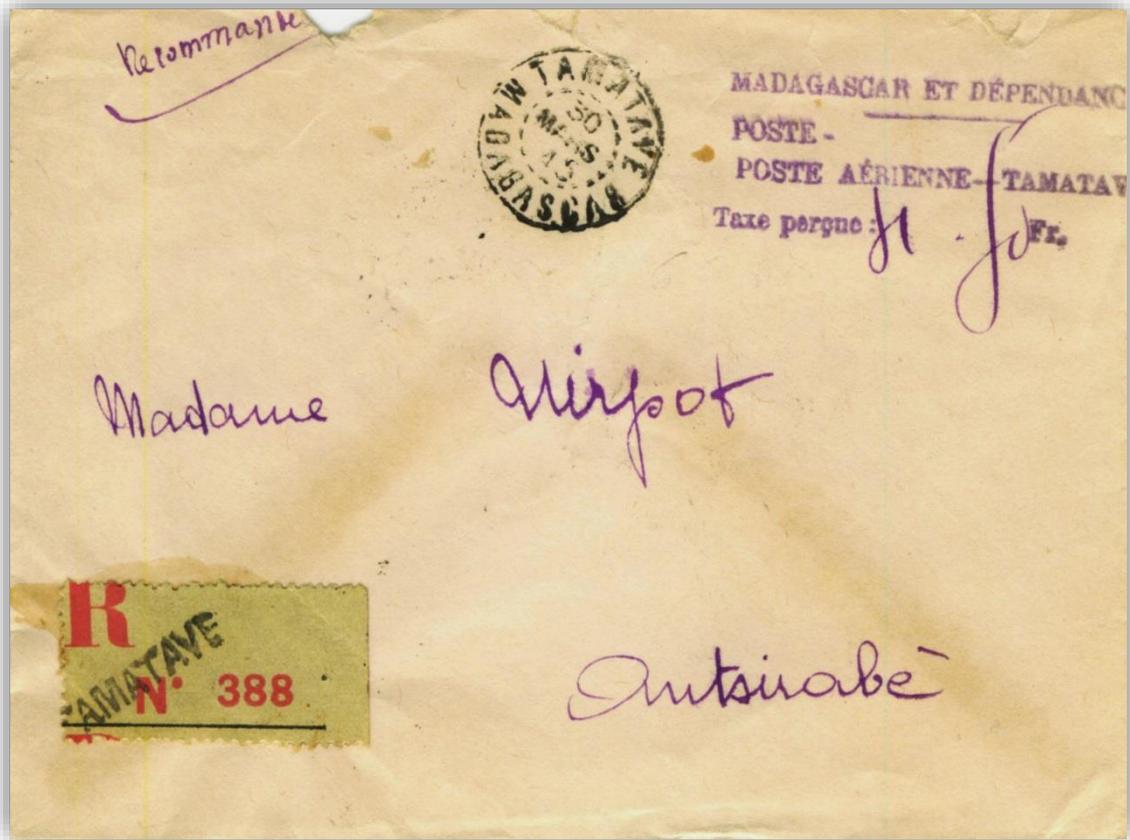
## 1944/46

Dès la fin de 1944 et jusqu'en juin 1946 quelques bureaux de l'île manquèrent de vignettes. Pour les villes au courrier abondant, l'administration fit confectionner des griffes linéaires portant en titre « MADAGASCAR ET DEPENDANCES », puis les indications « Poste, Poste aérienne », le nom de la ville, en dernière ligne « taxe perçue en F et d ».

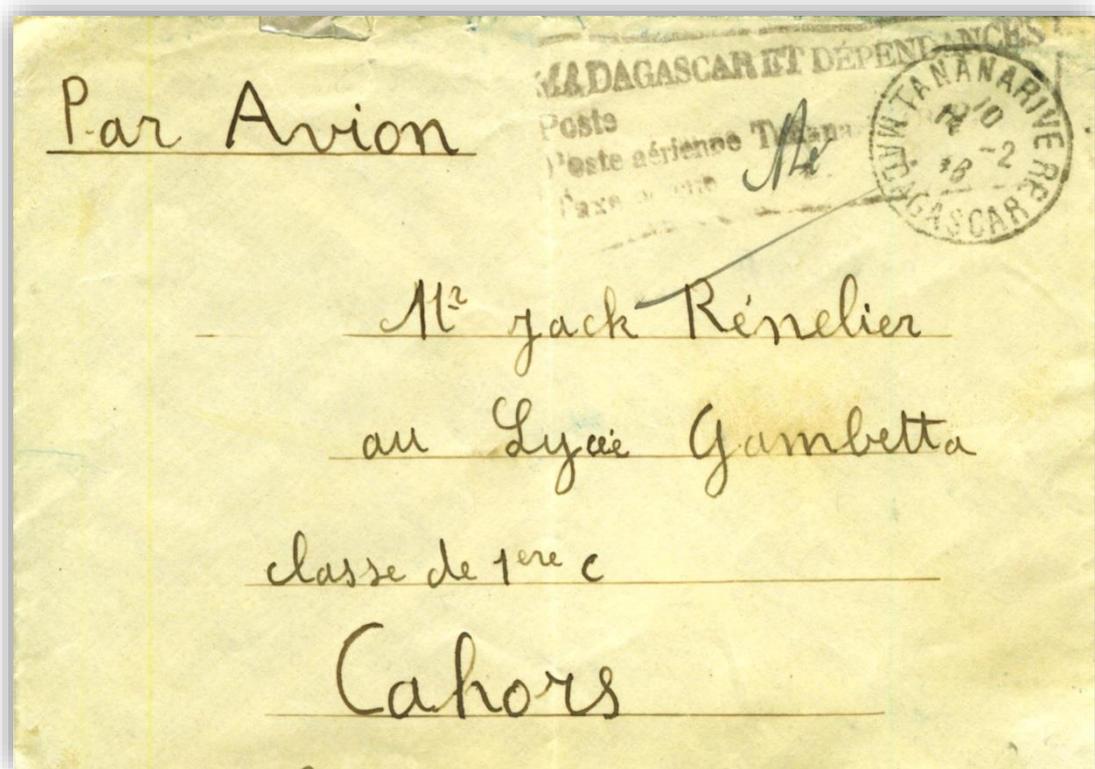
Lettre de TANANARIVE à MARSEILLE, du 8 nov. 1944, affranchie à 8F.



Lettre de TANANARIVE à ANTSIRABE, du 4 juin 1945, affranchie à 2 F.



Lettre de TAMATAVE à ANTSIRABE, du 30 mars 1945, affranchie 4F50.



De TULEAR à CAHORS 14 F de Taxe.

## MADAGASCAR 1937 Poste Aérienne

Afin d'améliorer les relations postales sur la Grande Ile, l'administration créa un service hebdomadaire par avion entre TANANARIVE et le Sud de l'île, en correspondance avec la ligne FRANCE-CONGO-MADAGASCAR. Ce service est inauguré le 31-10-1937.



René BELLEVRE, APRA.